

UPBD le : 27/07/13

Département :

Commune :

 SOLS
BOUE EVAC.

No : 1 CAKESA3A4 BA139 BOUE DESHYDRATEE

 SIAAP - SITE SEINE AVAL UPBD
ROUTE CENTRALE DU NOYER
MAISONS LAFFITTE
78603 MAISONS LAFFITTE CEDEX

Remarques :

CAKES A3A4 : BA139 08/07/2013 S 27

* = mesure sous accréditation

L = mesure du laboratoire de Lille

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Réf. qualité / limites qualité / valeurs guides	limites qualité / val. impératives
SIAAP - LISTE CAKE A3A4					
PARAMETRES PREALABLES					
Entrainement par l'eau	-	L Oui			
Mise en solution	NF EN 13346	L Oui			
Minéralisation Boue	NF X 31-147	* L Oui			
Préparation	-	L Oui			
Lyophilisation	NF ISO 16720	* L Oui			
Purification	-	L Oui			
PHYSICO-CHIMIE					
Matière sèche	NF EN 12880	* L 47.7	% brut		
pH (eau)	EN 12176	L 8.40	u.pH		
Matière organique	Calcul	L 20	% brut		
Carbone organique total	NF ISO 14235	* L 11.5	% brut		
Azote Kjeldahl	NF EN 13342	* L 0.912	% brut		
Rapport C/N	Calcul	L 13	.		
Phosphore total en P2O5	NF EN ISO 11885	* L 3.7	% brut		
Soufre total	NF EN ISO 11885	L 16400	mg/kg sec		
CATIONS					
Ammonium	Selon NF EN ISO 11732	L 0.095	% brut		
Calcium exprime en CaO	NF EN ISO 11885	L 5.8	% brut		
Magnésium exprime en MgO	NF EN ISO 11885	L 0.690	% brut		
Potassium exprime en K2O	NF EN ISO 11885	L 0.221	% brut		
METAUX					
Aluminium	NF EN ISO 11885	L 11000	mg/kg sec		
Bore total	NF EN ISO 11885	L 45	mg/kg sec		
Cadmium	NF EN ISO 11885	* L 3.0	mg/kg sec		≤ 10
Chrome total	NF EN ISO 11885	* L 60	mg/kg sec		≤ 1000
Cuivre	NF EN ISO 11885	* L 560	mg/kg sec		≤ 1000
Fer total	NF EN ISO 11885	* L 68200	mg/kg sec		
Mercure total	Combustion sèche	* L 2.2	mg/kg sec		≤ 10
Nickel	NF EN ISO 11885	* L 25	mg/kg sec		≤ 200
Plomb	NF EN ISO 11885	* L 176	mg/kg sec		≤ 800
Selenium	NF ISO 20280	* L 3.7	mg/kg sec		
Zinc	NF EN ISO 11885	* L 1870	mg/kg sec		≤ 3000
Chrome + cuivre + nickel + zinc	Calcul	L 2520	mg/kg sec		≤ 4000

 Analyse des échantillons semaine n° : 2013-27
 Siccité (moyenne d'analyses quotidiennes) : 42.7%

- Boue Seine Aval +
 Boue réglementaire
 Boue non conforme. FNC n° _____

 Boue conforme au décret 97.1133 et arrêté du 08/01/98

DATE : 29/07/13 VISA Responsable Laboratoire UPBD

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 2 pages et 0 annexe.
 Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.

 Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux
 - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29/11/2006.

 Eurofins IPL Nord
 1, rue du Professeur Calmette
 59046 Lille cedex

 tél. +33 (0)3 20 87 77 30
 fax +33 (0)3 20 87 73 83

 www.eurofins-ipl.com
 www.eurofins.fr/evn

 Laboratoire accrédité par
 la section essai du COFRAC
 sous le numéro
 1-2202 (L)

cofrac

ESSAIS

 Portées disponibles
 sur www.cofrac.fr

Département :

Commune :

SOLS

BOUE EVAC.

No : 1 CAKESA3A4 BA139 BOUE DESHYDRATEE

 SIAAP - SITE SEINE AVAL UPBD
 ROUTE CENTRALE DU NOYER
 MAISONS LAFFITTE
 78603 MAISONS LAFFITTE CEDEX

Remarques :

CAKES A3A4 : BA139 08/07/2013 S 27

* = mesure sous accréditation

L = mesure du laboratoire de Lille

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Réf. qualité / valeurs guides	limites qualité / val. impératives
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES					
Fluoranthene	XP X 33-012	* L 0.80	mg/kg sec		≤ 5
Benzo(b)fluoranthene	XP X 33-012	* L 0.61	mg/kg sec		≤ 2.5
Benzo(k)fluoranthene	XP X 33-012	* L 0.44	mg/kg sec		
Benzo(a)pyrene	XP X 33-012	* L 0.55	mg/kg sec		≤ 2
Benzo(ghi)perylene	XP X 33-012	* L <0.005	mg/kg sec		
Indeno (1,2,3-cd) pyrene	XP X 33-012	* L 0.096	mg/kg sec		
Somme des HPA detectes	Calcul	L 2.5	mg/kg sec		
POLYCHLORO-BIPHENYLES					
Trichlorobiphenyle 028	XP X 33-012	* L 11	ug/kg sec		
Tetrachlorobiphenyle 052	XP X 33-012	* L 19	ug/kg sec		
Pentachlorobiphenyle 101	XP X 33-012	* L 69	ug/kg sec		
Pentachlorobiphenyle 118	XP X 33-012	* L 37	ug/kg sec		
Hexachlorobiphenyle 138	XP X 33-012	* L 160	ug/kg sec		
Hexachlorobiphenyle 153	XP X 33-012	* L 210	ug/kg sec		
Heptachlorobiphenyle 180	XP X 33-012	* L 110	ug/kg sec		
Somme des PCB detectes	Calcul	L 620	ug/kg sec		≤ 800

A Lille, le 26/07/2013

Le Chef de Laboratoire,



A. VANHILLE

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 2 pages et 0 annexe.
 Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux

- portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29/11/2006.

 Eurofins IPL Nord
 1, rue du Professeur Calmette
 59046 Lille cedex

 tél. +33 (0)3 20 87 77 30
 fax +33 (0)3 20 87 73 83

 www.eurofins-ipl.com
 www.eurofins.fr/env

 Laboratoire accrédité par
 la section essai du COFRAC
 sous le numéro
 1-2202 (L)

cofrac

ESSAIS

 Portées disponibles
 sur www.cofrac.fr